



NATURA 2000



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

Animations 2015

Réunion du Vendredi 20 Mars 2015 : L'irrégularisation des peuplements de Chêne en ZPS « Sologne Bourbonnaise »

LIEU : Dompierre-sur-Besbre (03)

ANIMATEURS : BAZIN Adrien, (Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne), LE ROUX Guillaume (Ligue de la Protection des Oiseaux)

12 propriétaires forestiers ont assisté à la réunion pour s'informer sur la gestion du Chêne et des taillis en zone Natura 2000



Réalisations 2015

- Dépôt de 2 contrats (animation 2014)
- Animation de 2 nouveaux contrats

Recueils d'expérience

- Publication LPO
- Publication DREAL

Depuis 2011, que s'est-il passé ?

Pour rappel : Forêt : 4250ha (4050ha privés – 200ha communaux)

Animation du territoire

Chaque année, une réunion thématique en rapport avec les enjeux du site

2012; Matinale avec les pics

2013; Le chêne Rouge

2014; Le Robinier faux-acacia

2015; L'irrégularisation du Chêne

Un Cycle FOGEFOR en 2011

Publications diverses (Vadémécum, Articles techniques, recueils d'expérience...)

Séminaire régional en 2014

Accueil de l'école forestière de Montélimar en 2014

Depuis 2011, que s'est-il passé ?

Animation des propriétaires / Gestionnaires

Nombreuses rencontres de terrain

Contrats / Chartes

Année	Charte	Irrégularisation	Sénescence	Îlots
2011	Initialisation			
2012	1	1	1	
2013		1	2	0.5ha
2014			2	1ha
2015	6		2	1
2016			2 en prévision	

Au total :

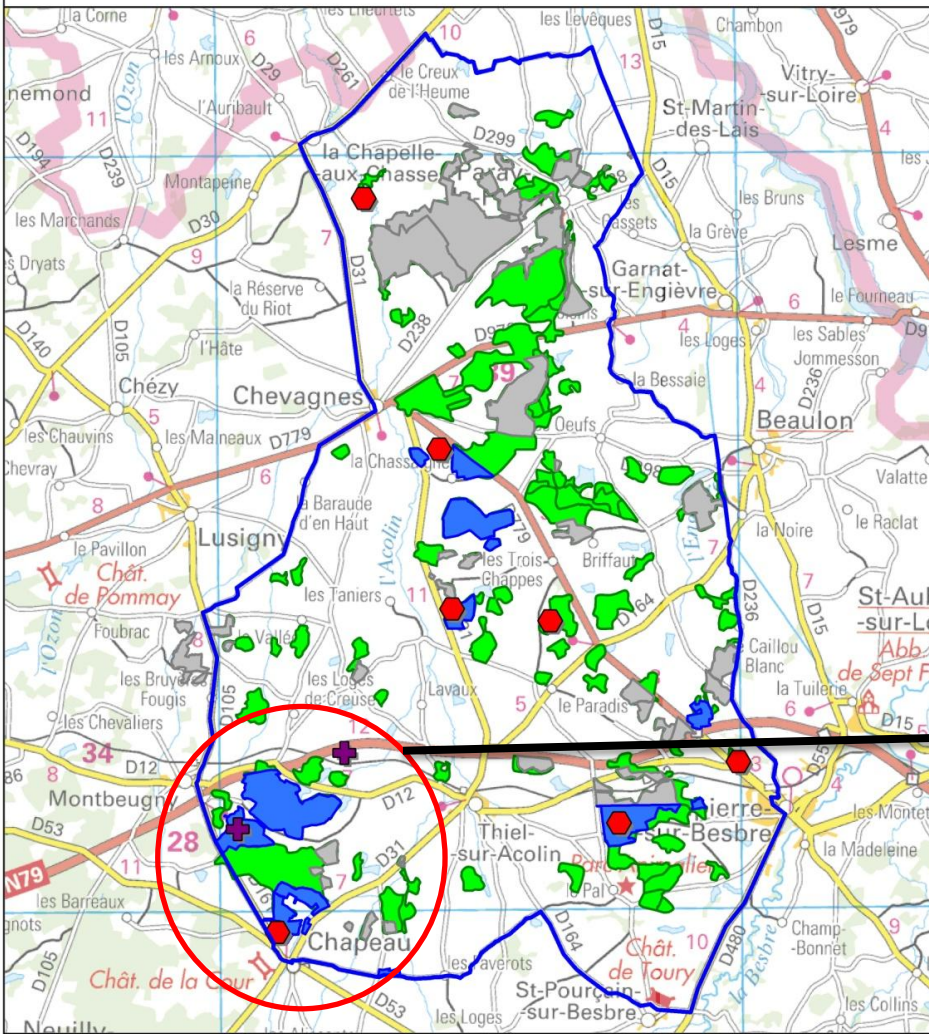
7ha d'accompagnement à l'irrégularisation en 2 contrats

165 Chênes, (hêtre et pin sylvestre) conservés en sénescence (mesure phare)






2.5 ha d'îlots de vieillissement

7 Chartes pour environ 730 ha de forêt

Depuis 2011 : Sensibilisés : 1500ha + 730ha de chartes signées : soit, 55% de la surface forestière privée animée et 18% dans un acte de gestion multifonctionnelle : production et protection.



Légende

-  ZPS Sologne Bourbonnaise
-  Contrat en cours
-  Charte en cours
-  Forêt sensibilisée
-  Forêt non sensibilisée

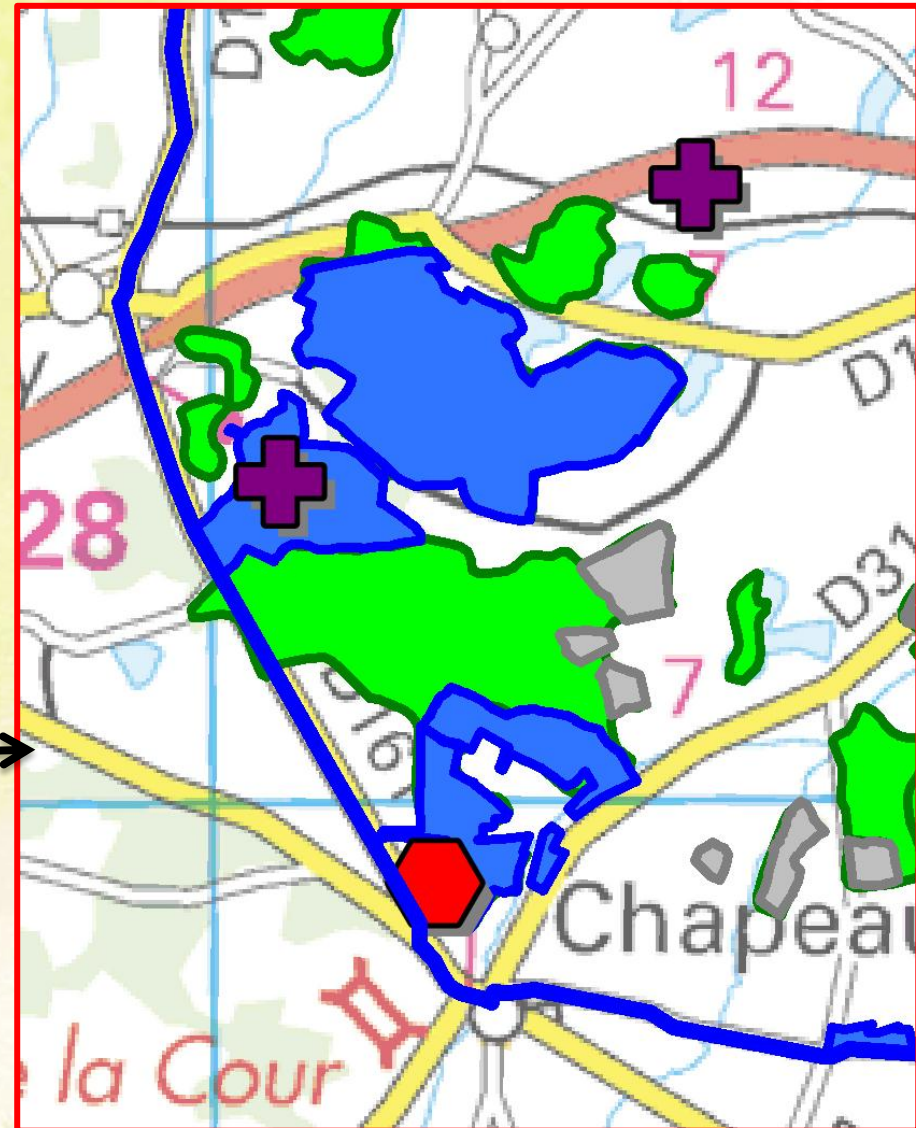


19/01/2016

Sources : ©IGN © © ©CRPFA©

Réalisation : ©CRPFA© (A. BAZIN)

Focus sur la commune de Chapeau



- Réunion de propriétaires (thématique à définir)
- Montage et dépôt de 2 contrats (animation 2015);
- Publication « Forêt Entreprise », portée nationale numéro de Janvier 2016.

La Sologne Bourbonnaise : des chênes et des oiseaux...

Par Adrien Bazin, CNPF-CRPF Auvergne

Impulsé suite au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en 1992, le réseau européen Natura 2000 participe à limiter l'érosion de la biodiversité mondiale. Aujourd'hui, avec près de 25 000 sites terrestres et marins, et un quart de siècle après la sortie des directives oiseaux et habitats, qu'en est-il ? Focus sur la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Oiseaux » de la Sologne Bourbonnaise.

En 2006, une zone Natura 2000 le jour dans le département de l'Allier. Située au Nord-est du département, dans la région naturelle de la petite Sologne, elle englobe une douzaine de communes pour un territoire d'environ 22 000 ha. Région bocagère localisée entre val d'Allier et val de Loire ou alternant des habitats variés de cultures, prairies, forêts, étangs, cours d'eau et landes, cette zone offre un véritable écrin écologique issu d'une gestion multifonctionnelle qui y est pratiquée depuis longtemps par les propriétaires et gestionnaires. Actuellement, presque cent espèces différentes d'oiseaux sont présentes (indication et hivernage) et se côtoient sur le site, dont une trentaine « forestières », comme les pics forestiers ou encore la cigogne noire tous inféodés aux chênes. Avec plus de 4 000 hectares de forêts principalement de chênaies au sein de la zone, dont certains habitats d'intérêt communautaire (Hétraie-Chênaie, Aulnaie-Frênaie...) 530 proprié-

étaires forestiers privés se chargent de mettre en œuvre une gestion sylvicole de production associant les enjeux environnementaux de conservation.

Le DCOCB⁽¹⁾, une boîte à outils pour chaque site

À l'instar des Schémas régionaux de gestion sylvicole qui définissent les critères techniques forestiers à mettre en œuvre dans les peuplements, le document d'objectifs, communément appelé DCOCB est une véritable boîte à outils spécifique à chaque site. Il est issu de la concertation des différents acteurs intervenants sur le site (institutionnels, associations, agriculteurs, forestiers...) et constitue une référence pour mieux prendre en compte les mécanismes naturels : il définit et compile les recommandations applicables à la gestion des milieux et dans l'exploitation quotidienne des massifs. Il permet de déterminer la présence d'espèces ou d'habitats remarquables (ares de rapaces, arbres à loges...)

Le CNPF-CRPF Auvergne a été consulté afin d'apporter une analyse et des préconisations techniques dans la gestion des peuplements lors de la rédaction du DCOCB qui comporte entre autre les cahiers des charges de la charte et des contrats forestiers Natura 2000. Par exemple, pour les parcelles forestières, la charte définit de ne pas utiliser d'herbicides ou encore de conserver, quand ils sont présents, 2 arbres morts ou sénescents par hectare.

Le contrat forestier Natura 2000, le « couteau suisse » du propriétaire exploitant

Au sein du document d'objectifs, il existe un dispositif de mesures contractualisables entre l'État, l'Europe et le propriétaire forestier : les



Le Pic noir (Dendrocopos medius), hôte des chênaies.

contrats forestiers Natura 2000.

Ces contrats doivent concourir à atteindre les objectifs de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire, et d'amélioration de leur milieu de vie. Ils ouvrent droit à une prise en charge pouvant atteindre 100 % d'une dépense non prévue par la capacité économique du massif (surcoût de gestion), ou dans certains cas, à la compensation financière d'un manque à gagner. Ces mesures sont variées et répondent spécifiquement aux besoins territoriaux.

Pour de plus amples renseignements sur la ZPS et les mesures qui lui sont applicables (charte, contrat...), vous pouvez consulter le site internet spécifiquement créé pour cette zone à l'adresse suivante : <http://solognebourbonnaise.n2000.fr/>

LPO/CNPF-CRPF Auvergne, un partenariat technique réciproque

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et le CNPF centre régional Auvergne, travaillent en partenariat pour l'animation du DCOCB de la ZPS Sologne Bourbonnaise. Spécialisés dans leurs parties respectives, ils mettent en commun un savoir faire en terme de gestion des espèces, des milieux et de production forestière afin de mieux prendre en compte les enjeux naturalistes et économiques d'une part, mais aussi d'apporter les clés d'une meilleure compréhension auprès des propriétaires forestiers privés grâce à de l'information et de la sensibilisation d'autre part.

Rencontres

Jean, propriétaire sylviculteur d'un massif feuillu, a souhaité, en 2010, exploiter des résineux qui n'étaient pas en station sur une par-



Une régénération assistée par point d'appui : fourmière de plants de chêne sessile et d'alisier, grâce à un contrat Natura 2000.

celle de 6 ha (épicéa commun et sapin blanc) et faire venir la régénération naturelle de chêne grâce aux semenciers voisins. Il s'est avéré que sur 1 hectare, la régénération attendue n'est pas arrivée. Afin de lui permettre de poursuivre son objectif d'irregularisation de cette parcelle et le maintien d'essences feuillues favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire du site (Pic...), un contrat Natura 2000 forestier lui a été proposé.

Dans les limites techniques et financières prévues régionalement (arrêté du Préfet de région N° 2012-137 du 9 août 2012), il a pu réboiser par point d'appui cet hectare avec du chêne sessile, adapté à la station. Et il a profité de cette phase de travaux pour installer de l'alisier

terminal en diversification. Le montant global de la fourniture des plants de chêne a été soutenu par Natura 2000.

Thierry, suite à une réunion d'information sur les mesures Natura 2000, a exprimé le souhait de conserver certains arbres de sa propriété boisée particulièrement intéressants pour les oiseaux (Milan noir, Pic noir...). En effet, avec de grosses charpentières, quelques signes de sénescence, de petites cavités et des forts diamètres, ses chênes présentent toutes les caractéristiques requises pour accueillir des insectes dans les années à venir et constituer un garde-manger pour les pics forestiers. Il s'agissait non pas de conserver les arbres destinés à la production de bois d'œuvre ou de bloquer la sylviculture, mais de réserver des arbres stratégiques (en bordure par exemple ou dépréciés et dont l'avenir commercial est remis en question) et de réorienter leur destination. Ce sont finalement cinquante six arbres pour six hectares d'emprise qui sont réservés et le montant du manque à gagner est englobé dans un contrat forestier Natura

2000. Ces chênes seront maintenus pendant une période de trente ans, afin que leur nouvel objectif puisse s'exprimer.

Le mot de l'expert

Monsieur de Marquessac, expert forestier, a suivi le montage de deux autres contrats Natura 2000 « Arbres sénescents » sur la zone, il nous présente son point de vue.

« Entre mes études agricoles et forestières, j'ai fait un an d'écologie et d'aménagement de l'espace. J'ai découvert l'intérêt des tourbières dans le cycle de l'eau et leurs espèces nichées, bien avant la mise en place du Réseau Natura 2000 constitué dans les années 1990 par la préfecture d'Auvergne. À ce titre, je suis membre du Comité de pilotage réseau dans la Loire pour le compte du Syndicat forestier. On travaille aussi bien sur la Moule perlée que sur la « gamme » des Pica, la Cornée, le Nard, l'Osmoderme comme le Tairin de l'Aulne ou la Barbastelle. Je réserve depuis longtemps les arbres morts et à cavités chez mes clients, qui abritent oiseaux, insectes ou chauvo-souris. Le forestier travaille à long terme pour la production, mais aussi pour l'écologie, c'est une « seconde nature » !


Les contrats « Arbres sénescents » sont aussi judicieux qu'opportuns. Ils sont des « vitrines » d'écologie forestière de premier ordre, mais qui réclament beaucoup de temps de réflexion pour s'embrayer dans la gestion sans gêner l'exploitation, car toute contrainte pèse sur le prix de la graine, et on s'engage pour trente ans ! Deux contrats sont en cours de finalisation en Sologne Bourbonnaise dont l'un est associé à des marais forestiers reliés par un fossé temporaire, permettant de s'inscrire en sus dans une démarche « Trame Verte et Bleue » ».

2006-2015, et après ?

Presque dix ans se sont écoulés depuis la création du site et cinq ans depuis la mise en place du DCOCB. Aujourd'hui, le travail d'animation du CNPF centre régional Auvergne appuyé de la LPO a permis l'émergence de sept contrats et six chartes concernant environ sept cents cinquante hectares de propriétés forestières privées. Deux autres contrats et chartes sont en préparation pour cette année. Si ce démarrage peut sembler modeste, ces actions des propriétaires forestiers de Bourbonnais sont remarquables, de plus en plus mobilisés autour du chêne et des oiseaux... ■



Chêne conservé dans le cadre d'un contrat « Arbres sénescents ».



Merci de votre attention